

PROPOSITION DE CONTRIBUTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

POUR LE GRAND DEBAT NATIONAL

Fiche à destination des sympathisants de la LPO qui participeront au Grand débat national (dans les réunions publiques locales, ou sur le site interne du Débat)

PREALABLE AU DEBAT : LE SUJET DE LA BIODIVERSITE MERITE UNE MEILLEURE PLACE DANS LE GRAND DEBAT NATIONAL

La question posée dans le courrier de cadrage des débats, adressée par le Président de la République aux Français, est : « Comment devons-nous garantir scientifiquement les choix que nous devons faire à cet égard ? Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos producteurs ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers »

- C'est évidemment une bonne chose **que les enjeux de biodiversité aient été identifiés** pour ce grand débat.
- En revanche la question est mal posée. L'effondrement de la biodiversité est avéré, et renseigné scientifiquement (cf. fiche « Etat des lieux de la biodiversité «). Chaque nouvelle étude témoigne de l'aggravation de la situation. Imaginerait-on la même formulation concernant le dérèglement climatique ? Est-ce que nous en sommes encore à nous interroger sur la validation scientifique d'une part, et les risques de concurrence en l'échelle européenne d'autre part pour le climat comme pour la biodiversité ? Et qu'en est-il du principe de précaution inscrit dans la Constitution ? Lorsqu'une espèce disparait, c'est une perte irrémédiable. Non seulement pour le vivant, mais pour l'économie, la santé, et tant de valeurs immatérielles non évaluables.
- Le temps n'est plus au doute mais à l'action. Les constats et enjeux concernant le dérèglement climatique et l'effondrement du vivant sont indissociables. Les élus français jusqu'au plus haut sommet de l'Etat ne semblent pas avoir pris la mesure des enjeux et de l'urgence, comme en témoigne la formulation de la question.

S'il faut répondre à la question de l'expertise telle qu'elle est posée :

L'expertise doit être indépendante : en matière de biodiversité, elle existe (MNHN, CNRS..) ; il doit en être de même dans tous les comités d'experts.

Curieusement, alors que toutes les commissions et comités dans le domaine de l'environnement sont très ouverts et équilibrés à toutes les composantes de la société civile, il n'en va pas de même dans les instances consultatives de l'industrie, de l'agriculture ou de la chasse par exemple.

Nous demandons que toutes les commissions et comités avec voix consultative soient ouverts à toutes les composantes de la société civile, selon les mêmes règles de représentation.





S'il faut répondre à la question de la nécessaire égalité de traitement des producteurs (et donc une concurrence non faussée) à l'échelle européenne et internationale :

Sur le plan juridique, c'est généralement chose faite : les directives européennes pour la protection des oiseaux et des habitats naturels, l'obligation d'études d'impact, les directives sur l'eau et le milieu marin, les quotas de pêche etc... existent. C'est l'application qui peut se révéler à géométrie variable. Et la France n'est pas toujours la meilleure élève (Cf. Directives Oiseaux et Habitats).

Nous demandons à ce que la France applique de manière plus vertueuse les Directives européennes en faveur de la biodiversité et, plus largement, de l'environnement.

La demande sociétale en faveur de l'environnement et de la préservation de la biodiversité rejoint les **enjeux de santé et de bien-être**. Les consommateurs exigent de plus en plus des produits de qualité exempts de pesticides et le respect de la sensibilité animale. L'économie n'a pas d'autre trajectoire possible que de suivre la **demande croissante de la société**. Là encore, **les élus et décideurs français sont en retard sous prétexte de risques de « dumping » environnemental.** De fait, la France est aujourd'hui obligée d'importer une grande partie des produits bio.

Quelques idées et propositions concrètes pour défendre la protection de la biodiversité dans le Grand débat national

DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA SANTE

Vous pouvez défendre les idées suivantes :

- Engager une renégociation de la Politique agricole commune, pour le développement d'une agriculture plus responsable et durable, afin de soutenir la transition vers l'agro écologie. La PAC doit pouvoir être un instrument de soutien à la restauration de la biodiversité et des paysages, avec la promotion des infrastructures « vertes » (recréation de haies, bandes enherbées, rotation des cultures, etc...), et en intégrant la réduction drastique des pesticides, l'amélioration du bien-être animal, le tout au service d'une alimentation et un environnement sains et durables pour tous. Plus que jamais la PAC doit soutenir le développement de l'agriculture biologique, et la France devrait être le fer de lance d'une politique audacieuse en la matière.
- Soutenir la mise en place des circuits courts, c'est-à-dire la commercialisation des produits agricoles soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.
- Mettre fin aux subventions publiques pour les retenues de substitution pour l'agriculture intensive. Ces retenues sont des réserves de stockage d'eau (aussi appelées « bassines ») exclusivement destinées à l'irrigation, alimentées par les eaux pluviales et déconnectées du milieu naturel. Ces dispositifs, dont l'agriculture intensive est aujourd'hui très dépendante, présentent des conséquences majeures sur les milieux et la ressource en eau. Ces pratiques doivent cesser pour permettre un vrai changement de modèle agricole.





DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITE

Vous pouvez défendre les idées suivantes, valables sur tout le territoire :

- Mettre les moyens nécessaires pour protéger réellement les sites Natura 2000 (il s'agit d'un réseau de sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent, avec pour objectif de maintenir la diversité biologique de ces milieux, dans une logique de développement durable des territoires): en augmentant significativement les moyens financiers nécessaires à leur bonne gestion et en n'y implantant pas d'infrastructures industrielles telles que les parcs éoliens et photovoltaïques.
- Créer un réseau de forêts en évolution libre (c'est-à-dire non cultivées) couvrant environ 5 % de la surface forestière française comme cela existe en Allemagne. Cela permet notamment d'augmenter la biodiversité (insectes, champignons, lichens...) liée aux vieux peuplements et bois morts
- Accélérer la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales prévues dans le plan biodiversité du Gouvernement d'ici la fin du quinquennat, en donnant des consignes claires aux Préfets.
- Lutter contre la pollution lumineuse, en supprimant toutes les aides et dispositifs publics soutenant actuellement les éclairages les plus néfastes pour la biodiversité. Conditionner les soutiens financiers publics à l'éclairage à des critères permettant de ne pas nuire aux paysages et la biodiversité

Propositions spécifiques liées à l'Outre-mer :

- Renforcer la création d'espaces naturels protégés en outre-mer
- Développer un réseau analogue au réseau « Natura 2000 » en outre-mer (c'est-à-dire un réseau de sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent, avec pour objectif de maintenir la diversité biologique de ces milieux, dans une logique de développement durable des territoires).
- Activités minières : renoncer aux projets d'exploitation aurifère titanesques en Guyane dont les impacts sur l'environnement handicaperont les territoires pour plusieurs dizaines d'années (ex. : projet Nordgold en Guyane, le projet minier de la Montagne d'Or) et dont les retombées financières pour les habitants sont provisoires et dérisoires.
- Ne pas attribuer de concessions prospections pétrolières dans les eaux de Guyane
- Rattraper le retard des Outre-Mer en termes d'assainissement et de traitement des déchets, notamment plastiques
- Renforcer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, c'est-à-dire une espèce exotique, dite aussi allochtone ou non indigène, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes est l'une des causes majeures d'atteintes à la biodiversité au niveau international.





DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU

Vous pouvez défendre les idées suivantes :

- Relancer la **protection des zones humides** (mangroves, deltas, marais et estuaires) par l'acquisition foncière, avec un objectif chiffré pour le mandat, et exiger des Agences de l'eau un soutien à la restauration massive des grandes zones humides. Grâce à leur végétation, les milieux humides protègent les rives et les rivages contre l'érosion ; ils peuvent stocker l'eau dans le sol ou la retenir à leur surface, et permettre de diminuer l'intensité des crues et les dommages causés par les inondations.
- Restaurer la continuité écologique des fleuves et rivières, permettant ainsi une libre circulation des organismes vivants, en effaçant un maximum d'ouvrages (barrages, écluses, seuils, moulins..., plus de 60 000 recensés en France sur les cours d'eau), qui sont aujourd'hui des obstacles et créent des perturbations pour les écosystèmes.

DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES ESPECES ET DES EXCES DE LA CHASSE

Vous pouvez défendre les idées suivantes :

- Mettre en place une véritable stratégie de co-existence avec les grands prédateurs (loup, ours...) avec comme priorité l'extension et l'amélioration des moyens de protection : mettre un terme au braconnage du Lynx dans les Vosges et le Jura qui a quasiment fait disparaître l'espèce, couplée à une politique de réintroduction par le renforcement d'au moins 10 individus ; conforter la population d'ours dans les Pyrénées.
- Créer une brigade spéciale (cynophile) de lutte contre les usages de produits toxiques (de nombreuses espèces, et en particulier des rapaces, sont victimes de l'usage d'appâts empoisonnés majoritairement à base de produits interdits)
- o Conditionner la mise en œuvre de l'arrêté Bromadiolone dans les départements concernés à la protection stricte des prédateurs naturels (renard, mustélidés,...) et des micromammifères,
- Lutter contre le trafic d'espèces sauvages : interdire le commerce en ligne d'animaux vivants ainsi que l'importation de trophées de chasse d'espèces menacées
- Professionnaliser et sécuriser financièrement les Centres de sauvegarde des animaux en détresse qui rendent des missions de service public et ne bénéficient d'aucun soutien de la part du secteur public
- Faire du bien-être animal y compris de la faune sauvage une des grandes lois du quinquennat : mettre en place une commission sur la cause animale pour un travail préparatoire et méthodique.

Focus sur les excès de la chasse :

- o Remettre le **permis de chasse** national à son prix initial
- Mettre fin aux pratiques de chasse cruelles et moralement inacceptables, en particulier : la chasse à courre, la vénerie sous terre des renards et blaireaux, les piégeages dits « traditionnels » et la persécution des animaux considérés comme « susceptibles d'occasionner des dégâts » (anciennement appelés « nuisibles »)
- o L'obtention du dimanche sans chasse pour un meilleur partage de l'espace public
- o L'arrêt de **l'élevage et des lâchers d'animaux** à seule fin cynégétique

LPO France





- o Le retrait des **espèces en mauvais état de conservation** des listes chassables
- o Le remplacement du **plomb par l'acier** dans les munitions (pollution)
- o La multiplication des contrôles et le renforcement des sanctions à l'encontre des contrevenants
- o L'abandon du projet de réouverture des chasses présidentielles
- o L'interdiction du prosélytisme de la chasse et des armes dans nos écoles

ζ